

### Edito



Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", la ville de Moissy-Cramayel a mis en place une commission communale d'accessibilité chargée d'améliorer le quotidien des personnes à mobilité réduite.

Aussi pour éviter que le domaine public ne demeure un véritable parcours du combattant pour certains voire pire un outil de renonciation et/ou d'exclusion, nous avons mandaté un cabinet d'études pour recenser les points noirs du domaine communal et proposer un plan d'actions de mise en accessibilité de la voirie et des services publics.

Parallèlement au cadre légal et technique, l'équipe municipale souhaite sensibiliser l'ensemble de la population au monde du handicap. La manifestation "Handi-day" œuvre en ce sens.

Enfin, je tiens à remercier le Conseil municipal, conduit par Jean-Jacques Fournier, qui m'a fait l'honneur de me nommer référente des questions liées au handicap et à l'accessibilité. Cette nouveauté au sein de l'équipe municipale traduit bien la volonté municipale d'avancer sur le sujet.

Aussi, nul doute, Moissy est bel et bien en route vers l'accessibilité...

Alice Jolivot,  
Conseillère municipale  
référente handicap  
et accessibilité

Le principe général de non-discrimination oblige la collectivité nationale à garantir les conditions de l'égalité des droits et des chances à tous les citoyens, notamment aux personnes handicapées, quelle que soit la nature de leur handicap. Si des lacunes perdurent au niveau du domaine communal comme un peu partout ailleurs, des mesures ont déjà été prises par la ville (accessibilité des sites municipaux, enregistrements sonores d'une cinquantaine de livres à la médiathèque, achat de mobiliers spécifiques dans les écoles primaires, possibilité de traduction en langue des signes sur demande lors des réunions publiques). La politique de terrain menée par les élus (visites de quartier, assemblées générales...) permet également de recenser les demandes d'aménagements spécifiques au cœur des quartiers.

### La Commission accessibilité

La ville de Moissy-Cramayel a mis en place un groupe de travail, composé d'élus, de professionnels et de représentants de la société civile concernés par la question, en vue d'améliorer l'accessibilité des espaces et équipements existants. En lien avec d'autres partenaires (le San, les communes de Sénart, etc.), la commission est chargée de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, des transports et de proposer les nouveaux aménagements adéquats conformes à la mise en accessibilité de l'existant.



### Un diagnostic en cours

Conformément au cadre légal, la commune travaille sur un plan d'actions de mise en accessibilité des voiries et des espaces publics.

La commune a mandaté un cabinet d'études chargé de le réaliser et qui porte sur les différents maillons d'un itinéraire : **cheminements piétonniers et trottoirs, traversées piétonnes et arrêts de bus.**

Le diagnostic a permis d'identifier les différents points noirs du domaine public non conformes :

- » **trottoirs** (étroitesse, avec obstacles, stationnement gênant, absence de trottoir, revêtement dégradé),
- » **traversées piétonnes** (avec obstacle au cheminement piétons, trottoir non abaissé au niveau de la chaussée)
- » **arrêts de bus** (non accessibles).

### Vers une chaîne de déplacement

L'étude a permis au cabinet de proposer une chaîne de déplacement, (un trajet adapté aux personnes à mobilité réduite) qui permette :

- » de relier chaque quartier au centre ville par un cheminement existant approprié
- » de desservir au mieux les Etablissements recevant du public ERP (groupes scolaires, poste, mairie, équipements sportifs) et les commerces de la commune
- » de suivre de préférence les itinéraires des transports en commun.

Ces itinéraires seront mis aux normes en suivant un programme de travaux qui s'échelonne sur plusieurs années.

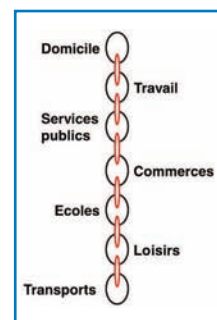
Les travaux comprendront la mise aux normes des largeurs des trottoirs et des traversées piétonnes en prenant en compte les surbaissées de bordures, la mise en place des bandes podotactiles et des potelets, de matériels sonores avec télécommandes aux passages piétons et la réalisation d'une bande de guidage sur la longueur du passage.

### Les personnes à mobilité réduite

- les utilisateurs de fauteuils roulants
- les personnes ayant des difficultés motrices
- les personnes déficientes visuelles
- les personnes ayant des difficultés cognitives (en rapport à la connaissance)
- les personnes ayant des incapacités cardio-respiratoires
- les enfants
- les personnes ayant des difficultés auditives
- les personnes âgées ou fatigables



Un déplacement, c'est partir d'un point A pour aller vers un point B, en empruntant un ou plusieurs moyens de transport. Dans la plupart des trajets, l'individu marche et emprunte l'espace de voirie : pour aller à son travail, rentrer à son domicile, se rendre à l'arrêt de Bus ou à la gare ou aller à l'école. L'espace public constitue un maillon de la chaîne de déplacement.



Le plan d'actions sera arrêté en Conseil municipal avant la fin de l'année 2009. Le coût de la mise en place de la chaîne de déplacement s'élèvera à 1,6 millions d'euros.

## Les travaux réalisés

Depuis quelques années, tous les travaux engagés par la ville sont abordés sous l'angle de l'accessibilité. Voici la liste de ceux réalisés sur les années 2008 et 2009 :

### Places réservées pour les personnes à mobilité réduite

- ☑ 2 places, rue des Pièces-de-Lugny
- ☑ 1 place, rue de Changis
- ☑ 2 places, rue des Merisiers
- ☑ 1 place, place Courbet
- ☑ 1 place, place de la Fontaine
- ☑ 1 place, place de Liège (Travaux prévus en 2009)
- ☑ 2 places, rue des Marronniers (Travaux prévus en 2009)

### Passages piétons accessibles à tous

- ☑ 1 passage piétons rue des Droits-de-l'Homme
- ☑ 1 passage piétons rue de Changis
- ☑ 1 passage piétons rue des Pièces-de-Lugny

### Aménagements

- ☑ carrefour rues Chardonnerie/du Jard/Epinettes
- ☑ cheminement d'accès au centre de loisirs et au groupe scolaire des Grès
- ☑ mise aux normes de la passerelle étang du Noyer-Perrot
- ☑ démolition escalier rue de la Libération (Travaux prévus en 2009)
- ☑ rampe d'accès au cheminement longitudinal étang des Hauldres (Travaux prévus en 2009)

### Arrêts de bus (SAN) conformes

- ☑ Tilleuls – rue de Pièces-de-Lugny
- ☑ place de la Fontaine – rue de la Mare-l'Evêque
- ☑ Ferme aller – rue de Lugny
- ☑ Ferme retour – rue de Lugny
- ☑ Changis – rue de Changis
- ☑ St Michel – rue de Réau
- ☑ Gymnase – rue du Noyer-Perrot
- ☑ Groupe scolaire Pierre Curie – rue de la Croix-St-Roch
- ☑ Jeu de Paume – rue du Jeu-de-Paume
- ☑ La Constitution – rue des Droits-de-l'Homme
- ☑ Maillettes aller – rue des Maillettes
- ☑ Maillettes retour - rue des Maillettes
- ☑ Rouget de Lisle – rue Rouget-de-Lisle
- ☑ Benjamin Delessert rue Benjamin-Delessert
- ☑ Lycée de la Mare Carré – avenue Jean-Jaurès



Rue des Pièces-de-Lugny  
2 nouvelles places réservées



Nouvel enrobé permettant d'accéder au centre de loisirs  
et au groupe scolaire des Grès



## Handi-day

Proposée à Moissy pour la première fois en 2008, l'objectif de la manifestation Handi-day est de sensibiliser le plus grand nombre de personnes à la question du handicap. Cette journée d'animations est l'occasion de porter un regard nouveau sur une réalité quotidienne d'une partie de la population. Pour l'occasion des ateliers ludiques et originaux permettent d'inverser les rôles. Via des jeux de sensibilisation, les participants peuvent s'initier au braille, à la langue des signes, se déplacer en fauteuil ou se laisser guider par un chien guide d'aveugle... Des rencontres sportives entre valides et handicapés sont également proposées, l'occasion de découvrir l'handi-sport et saluer les exploits sportifs de ces passionnés.



Arrêt de bus  
de la Mare-Carrée